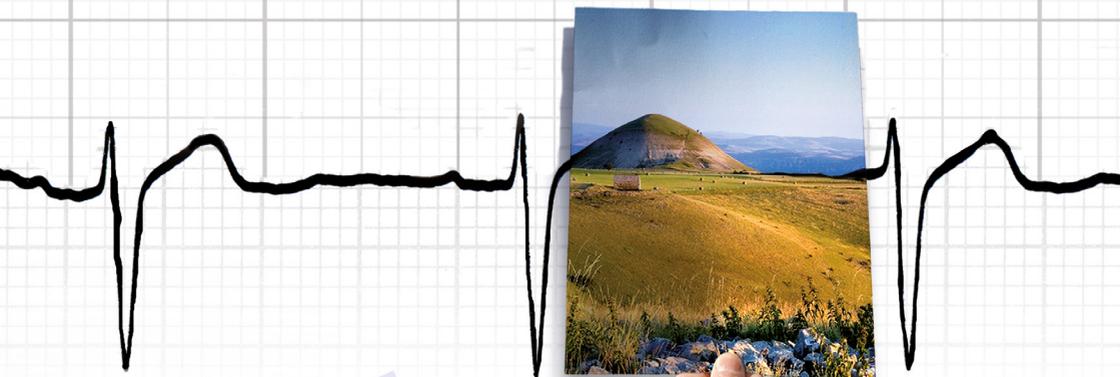


Etudiants et médecins en Lozère

SUIVEZ LE GUIDE



un autre rythme

une nouvelle vie



Bienvenue en Lozère

UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL

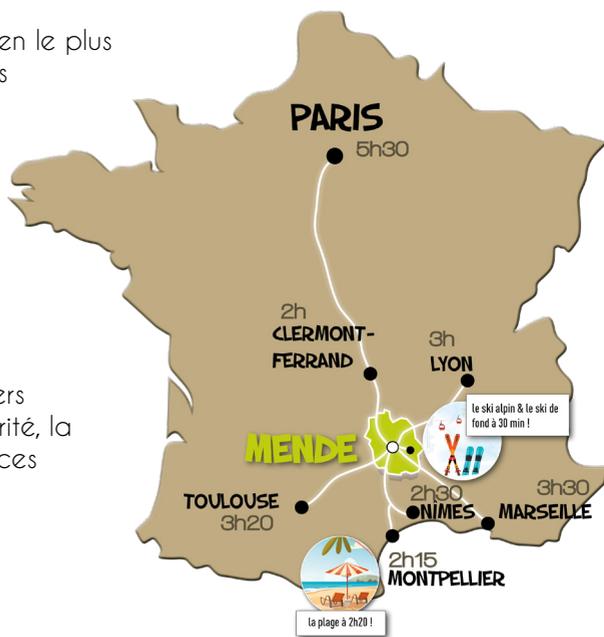
La Lozère est un écrin épargné par les grands ensembles et les fortes concentrations industrielles.

La beauté de ses sites offre des moments d'évasion insoupçonnés, des villages authentiques, des paysages gorgés de lumière et changeants selon les saisons.

Dans ce département rural, l'agriculture est prédominante, l'activité touristique et artisanale prospèrent. On y aime la bonne table et les produits de qualité. La Lozère, c'est aussi la richesse de l'accueil.

Notre département sait que le bien le plus précieux ce sont les hommes, qu'ils soient nés ici, qu'ils viennent s'y installer pour vivre et travailler ou tout simplement qu'ils y passent leurs vacances. La campagne et la population savent se faire accueillantes.

Ajoutez à cela l'absence d'embouteillages, un air pur, un fort taux d'ensoleillement, des loyers abordables, le sentiment de sécurité, la mer et la montagne à des distances raisonnables...





DE GRANDS ESPACES AUX COULEURS DU SUD

La Lozère est le pays des grands espaces avec un tiers de sa superficie (Causses et Cévennes) classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

La Lozère dispose d'un riche patrimoine naturel, d'un environnement et de paysages préservés :

- **Les Gorges du Tarn**, un grand site touristique dont la population est multipliée par 50 durant la période estivale
- **La Haute Vallée du Lot**. Le Lot prend sa source sur la montagne du Goulet. Avant de traverser Bagnols les Bains, Mende et Chanac, le Lot traverse également la station de ski du Bleymard
- **Les plateaux de l'Aubrac** - pays d'élevage, de la race Aubrac, de l'aligot, et du tourisme vert avec une biodiversité exceptionnelle
- **La Margeride** compose entre le bois, le granit et les ruisseaux, un ensemble de paysages doux et sereins
- **Les Causses du Sauveterre et du Méjean**, pays des brebis, des fromages savoureux (Roquefort, Fedou) et des randonnées
Les Cévennes, seul Parc national habité, et sa châtaigneraie centenaire

◆ Un guide pour qui ?

Tout étudiant et médecin généraliste

- Vous êtes externe en médecine
- Vous êtes interne en médecine
- Vous êtes remplaçant
- Vous êtes médecin en exercice ailleurs ou déjà sur le territoire

Alors suivez le guide !

Bien qu'à destination de la médecine, ce guide peut s'étendre aux autres professions de la santé.



◆ Un guide pour quoi ?

• **Centraliser et décrire** les informations pour savoir qui contacter suivant son besoin.

◆ Un guide réalisé par qui ?



Le Conseil Départemental de la Lozère et l'Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins, en collaboration avec :

- Le Conseil départemental de la Lozère de l'Ordre des médecins
- L'Hôpital Lozère
- L'Unité Pédagogique de Proximité de la Lozère du Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes
- La délégation territoriale de la Lozère de l'Agence Régionale de Santé
- La Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère
- La Direction Départementale des Finances Publiques de la Lozère

Vos contacts

COORDONNÉES ET MISSIONS DES ACTEURS

Vous venez visiter la Lozère ? Vous venez remplacer en Lozère ? Les MSP, certains cabinets médicaux, les mairies et l'internat à Mende peuvent potentiellement vous accueillir.

A contacter suivant le cas :

- Association lozérienne des urgences médicales et de la permanence des soins (ALUMPS)
Mélodie LASSMANN, Coordinatrice
04 66 49 59 83 - contact@alumps.com
www.alumps.fr
- Coordination de dispositifs de premiers secours



- Département de la Lozère (CD48)
Vous envisagez de vous installer en Lozère, mais vous vous interrogez, vous avez besoin d'informations, de précisions... et qu'en est-il pour l'installation de votre famille qui vous suit dans cette aventure ?
Pauline, en charge de ce dossier au **Département de la Lozère**, répond à toutes vos questions :
Pauline FAVRE, Responsable
06 79 18 60 43
vivreenlozere@lozere.fr
lozerenouvellevie.com
- Missions d'accueil, d'attractivité et de démographie médicale



- Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Lozère (CDOM48)
Katia JANOWSKY, Secrétaire administrative
04 66 49 27 17 - lozere@48.medecin.fr
conseil48.ordre.medecin.fr
- Suivi de l'exercice de la médecine



Conseil département de Lozère



- Hôpital Lozère (HL)
- # Jean-Claude LUCENO, Directeur
- 04 66 49 49 01 - direction@ch-mende.fr
- www.ch-mende.fr
- Accueil des étudiants et médecins sur l'Hôpital



- Unité Pédagogique de Proximité de la Lozère du Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes (UPP DMG)
- # Mathilde MINET, Responsable UPP
- 06 71 11 92 21 - mminet.msu@gmail.com
- dmg-montpellier-nimes.edu.umontpellier.fr
- Accueil et organisation des enseignements de proximité



- Délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé de la Lozère (ARS)
- # Céline JOURDAN, Cadre référent
- 04 66 49 40 70 - dd48-direction@ars.sante.fr
- www.occitanie.ars.sante.fr
- Pilotage local du système national de santé



- Direction départementale des finances publiques de la Lozère (DDFIP)
- 04 66 42 51 60 - ddfip48@dgfip.finances.gouv.fr
- www.impots.gouv.fr/portail
- Suivi des mesures fiscales



- Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS)
- Un parcours coordonné Assurance maladie et Urssaf est proposé à tous les professionnels qui s'installent ou effectuent des remplacements
- #Branche recouvrement : kristelle.billard@urssaf.fr
- #Branche santé : francoise.rouquier@assurance-maladie.fr
- www.ccss-lozere.fr



Quelles aides ?

Que ce soit en tant qu'étudiant ou médecin, vous pouvez bénéficier d'aides financières. Les principales sont énoncées ci-dessous :

Stage d'internat en médecine générale : praticien et SASPAS	330 € / mois	Stage en zone de montagne (toute la Lozère) Forfaits transport et hébergement en cas de stage à plus de 15/30 km du CHU et domicile
Bourse d'engagement pour les internes de médecine	700 € / mois	Sur la durée de l'internat Exercice en Lozère durant 5 ans
CESP (contrat d'engagement de service public)	1 200 € brut / mois	De la 2e année des études médicales jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine Installation en zone déficitaire avec respect des tarifs opposables (secteur I) Durée d'installation proportionnelle à durée de perception de la bourse
Aides à l'installation : CAIM (contrat d'aide à l'installation des médecins) et Plan Montagne	50 000 € ou 40 000 €	Exercice en zone prioritaire ZIP ou en zone montagne Exercice durant 3 ou 5 ans Travail en exercice coordonné Respect des tarifs opposables (secteur I ou secteur II signataire de l'OPTAM ou OPTAM-CO) Participation à la PDSA Avec 8 ou 10 demi-journées et un nombre d'actes minimum
Autres aides : COSCOM, COTRAM (Contrat de transition pour les médecins), CSTM(Contrat de solidarité territoriale médecin)		Exercice en zone prioritaire ZIP
Autres aides : 400 MG, PTMG (Praticien territorial de médecine générale), PTMA (praticien territorial de médecine ambulatoire), PTMR (Praticien Territorial Médical de Remplacement), MSU (Maître de Stage des Universités)		Exercice en zone ZIP ou ZAC
Exonérations fiscales PDS (permanence des soins ambulatoires) et ZRR (zone de revitalisation rurale)		PDS : à hauteur de 60 jours / an et exercice en zones déficitaires PDS et ZRR : exonération d'impôt sur le revenu pendant 96 mois en ZRR

◆ Offres d'emploi et de services

Non loin de décrire l'ensemble de l'offre de soins et de services de la Lozère avec qui un médecin peut être en interaction, il vous est présenté les structures où un médecin peut exercer. En Lozère, il existe tous les modes d'exercice qui peuvent se conjuguer que ce soit à la ville ou à la campagne, à l'hôpital, en établissement ou en ambulatoire, en salarié ou en libéral, seul ou à plusieurs.

• HÔPITAUX

☐ Hôpital Lozère (sites de Mende et de Marvejols) siège du SAMU et du GHT pour les services de chirurgie orthopédique-viscérale-digestive-bariatrique-urologique, médecine, gynéco-obstétrique, gastro-entérologie, pédiatrie, réanimation, cardiologie, oncologie, rhumatologie, pneumologie, imagerie et un secteur gériatrique complet.

☐ Hôpitaux locaux : Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher pour les services de médecine, les soins de suite et de réadaptation et les unités de soins de longue durée.



• CONSEIL DÉPARTEMENTAL



- ☐ Maison départementale de l'autonomie
- ☐ Maison départementale des personnes handicapées
- ☐ Protection maternelle et infantile
- ☐ Service de santé et de secours médical du Service départemental d'incendie et de secours

• ETABLISSEMENTS OU ASSOCIATIONS PORTEUSES D'ÉTABLISSEMENT(S) POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION, PSYCHIATRIQUES, EN ADDICTOLOGIE

- ☐ Association lozérienne de Lutte Contre les Fléaux Sociaux
- ☐ Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
- ☐ Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

- Bertrand du Guesclin
- Centre Hospitalier François Tosquelles
- Centre postcure alcoolique Sainte Marie
- Centre postcure Le Boy
- L'Arc en Ciel
- Association Le Clos du Nid
- L'Education par le travail
- Résidences lozériennes d'Olt
- Résidences St Nicolas
- Sainte Angèle
- Unité d'Admissions Psychiatrique Paul Eluard

• AUTRES STRUCTURES

- Cabinets médicaux et maisons de santé pluriprofessionnelles
- Hospitalisation à domicile
- Crèches, écoles, collèges, lycées
- Association au service de l'enfance
- Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Unités de soins de longue durée
- Caisse Commune de Sécurité Sociale
- Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en entreprise
- Associations sportives avec compétition
- Stations thermales



◆ Etudiant

OFFRES :

Externe et interne de médecine, la Lozère vous accueille avec différentes offres :

- Stages d'externat et d'internat que ce soit à l'hôpital ou en ambulatoire, en ville ou en campagne
- Direction de thèse
- Atelier de perfusion et d'intubation en autonomie
- Enseignements de proximité pour les internes :
 - o Atelier relationnel
 - o Groupe d'échange de pratiques tuteuré (GEPT)
- Cours lien ville-hôpital
- Remplacements pour les internes en capacité de remplacer.

À CONTACTER POUR :

- Connaître la liste des MSU et directeurs de thèse
- Connaître l'organisation des enseignements de proximité

.....

- Connaître l'organisation des enseignements de proximité
- Pouvoir se loger en arrivant sur le territoire

.....

- Bénéficier d'une bourse d'engagement
- Découvrir les bons plans de la Lozère
- Pouvoir se loger en arrivant sur le territoire

.....

- Renseigner sur les modalités du CESP et aide financière pour certains stages d'internat

.....

- Connaître les possibilités et les modalités de collaborer avec l'Hôpital Lozère quel que soit le statut souhaité



◆ Médecin remplaçant

BESOINS :

Les médecins généralistes libéraux ainsi que les médecins hospitaliers sont preneurs de remplaçants, que ce soit pour des astreintes ou des périodes d'absence, d'une durée d'une journée à plusieurs semaines.

À CONTACTER POUR :

S'inscrire au Tableau de l'Ordre (sauf si déjà inscrit dans un autre département) pour exercer en tant que médecin remplaçant

– Demander le transfert du dossier si besoin

.....

– S'inscrire en qualité de médecin remplaçant si domicilié en Lozère

.....

– S'inscrire sur la liste de diffusion des remplacements proposés

– Connaître les demandes de remplacement en cours

.....

– Connaître les possibilités et les modalités de remplacements avec l'Hôpital Lozère



Conseil département de Lozère



◆ Médecin candidat à l'installation

Interne, remplaçant, médecin installé ailleurs : vous avez un projet d'installation en Lozère, venez en discuter avec les acteurs locaux. Que ce soit pour un accompagnement, une aide financière, une question, ils sont là pour vous.

À CONTACTER POUR :

– Toutes questions sur l'organisation de l'offre de soins de premier recours sur le territoire : exercices coordonnés, MCS, PDSA

– Trouver un lieu d'installation

.....

– Toutes questions sur la Lozère, son cadre de vie
– Bénéficier du dispositif d'accompagnement familial et professionnel d'aide à l'installation

.....

– S'inscrire au Tableau de l'Ordre pour exercer
– Demander le transfert du dossier si besoin
– Trouver un lieu d'installation
– Être accompagné dans les démarches

.....

– Connaître les possibilités et les modalités de collaborer avec l'Hôpital Lozère quel que soit le statut souhaité.

.....

– Toutes questions sur les aides financières à l'installation

– Déclarer son activité et connaître le parcours d'installation.

– Toutes questions en lien avec le guichet unique des services CPAM, CAF, URSSAF

.....

– Toutes questions sur les aides financières à l'installation

– Apporter un éclairage sur l'ensemble des projets et politique de santé du territoire

.....

– Connaître sa situation fiscale et toutes questions liées aux exonérations d'impôts



Conseil département de Lozère



◆ Médecin volontaire pour l'aide médicale urgente

• DÉFINITION

Un Médecin Correspondant du SAMU (MCS) est un médecin formé qui intervient en avant-coureur du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), sur demande de la régulation médicale. Il se déplace dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à 30 minutes et où l'intervention rapide d'un MCS constitue un gain de temps et de chance pour le patient. Le médecin est formé et équipé en matériels et médicaments spécifiques. Le MCS conserve son statut de médecin libéral ou de praticien hospitalier sans aucun changement de sa pratique habituelle. Le MCS n'a pas d'obligation à habiter ou à exercer dans la zone où il interviendra en tant que MCS.

• QUI PEUT PARTICIPER ?

Le dispositif est accessible à tout médecin, quel que soit son statut et son mode d'exercice, volontaire pour répondre aux sollicitations du SAMU dans le cadre de l'aide médicale urgente et qui remplit les conditions d'intervention et de formation. La mission est donc accessible à tout médecin formé à l'urgence dans le cadre du dispositif MCS, qu'il soit médecin, remplaçant ou interne en capacité de remplacement. Le médecin suit une formation initiale et bénéficie tous les ans de modules de formations continues. En Lozère il est compté une trentaine de MCS.

• ORGANISATION

L'Hôpital Lozère emploie le MCS qui bénéficie de la qualité de collaborateur occasionnel du service public lorsqu'il effectue sa mission à la demande du SAMU. L'ALUMPS coordonne le dispositif et l'Hôpital Lozère met en oeuvre les moyens nécessaires au dispositif. Le dispositif repose sur le volontariat, il n'y a pas d'astreinte. L'intervention est rémunérée 150 €.

À CONTACTER POUR :

- Intégrer le dispositif
- Se former
- Être équipé
- Intervenir
- Prévenir des absences
- Toutes questions sur le dispositif
- Interagir avec le SAMU

The logo for ALUMPS LOZÈRE features the word "ALUMPS" in a bold, black, sans-serif font. A red cross is positioned to the left of the letter "A". Below "ALUMPS", the word "LOZÈRE" is written in a smaller, black, sans-serif font.The logo for Hôpital Lozère consists of a stylized "HL" monogram in blue and green. Below the monogram, the words "hôpital" and "Lozère" are written in a blue, sans-serif font, with "hôpital" on the top line and "Lozère" on the bottom line.

◆ Médecin volontaire pour la permanence des soins

• DÉFINITION

La Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) est une organisation médicale permettant de répondre aux besoins de soins de la population en dehors des horaires d'ouverture habituels des cabinets médicaux. La PDSA est une mission de service public assurée, en collaboration avec les établissements de santé, par les médecins généralistes, libéraux notamment.

• QUI PEUT PARTICIPER ?

Le dispositif est accessible au médecin installé libéral et salarié et au médecin remplaçant en condition de remplacement d'un médecin installé. En Lozère il est compté une quarantaine de médecins participant à la PDSA.

• ORGANISATION

La Lozère compte 13 secteurs de PDSA avec un numéro unique : 0810 604 608. La régulation médicale est effectuée par le SAMU. L'ALUMPS coordonne le dispositif et déclare les astreintes à Ordigard qui transmet pour paiement à Pgarde (portail de paiement des astreintes). Il y a une rémunération par tranche horaire selon l'annexe du cahier des charges régional de la PDSA en vigueur. La PDSA est organisée sur toutes les périodes :

- o Nuit : 20h-08h (hors secteur de Mendè) à 170 €
- o Samedi : 12h-20h à 100 €
- o Dimanche, jour férié et pont : 8h-20h à 150 €.

À CONTACTER POUR :

- Transmettre son tableau de garde
- Signaler tout changement de garde
- Signaler une période d'absence/congés/remplacement
- Signaler tout dysfonctionnement de la PDSA (organisation)
- Participer à la PDSA

.....

- Demander une dispensation de participation
- Signaler un changement d'astreinte après message de Pgarde
- Signaler tout dysfonctionnement de la PDSA (déontologie)

.....

- Toutes questions par rapport au paiement des astreintes et à Pgarde

.....

- Organiser la garde du week-end avec le SAMU
- Signaler au SAMU tout changement de garde survenant dans les 48h ou en période de fermeture de l'ALUMPS

.....

- Signaler tout dysfonctionnement grave de la PDSA (mail)



Conseil départemental de Lozère





S'installer,
en Lozère, *naturellement* !